
RÉUNION DU 16 AVRIL

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 16 avril 2018, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

Présents : François Gélinau, Gina Muckle, Lyse Langlois, Guy Lacroix, Dominique Morin, Sylvie Poirier, Natacha Gagné, Stephen Gordon, Thierry Giasson, Johanne Dompierre, Nick Bernard, Samuel Beaudoin, Samy Gallienne, Mélina Marzaro, Selma Lavoie, Jimena Aragon, Constance Lortie JeanSol Goulet-Poulin, Philippe Blais, Marielle Papin, Mariane Valois-Demers, Brigitte Paré.

Invités : Ariane Arsenault, Harold Germain, Pascaline Lamare, Annie Picard, Julie Rodrigue, François Bolduc, Philippe Barla.

Excusés : Érick Duchesne, Gilles Tremblay, Sylvain Luc, André C. Drainville, Yannick Charrette, Nicolas Mazellier.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum est constaté à 15 h 26.

Il est proposé par François Gélinau et appuyé par Mélina Marzaro :

« Que l'ordre du jour de la réunion du 16 avril 2018 soit adopté avec les modifications demandées. »

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2018
3. Informations de la Direction
4. Questions des membres
5. Composition du conseil facultaire
6. Reconnaissance facultaire d'un nouveau regroupement de chercheurs- Pôle Université Laval : Centre international de criminologie comparée
7. Modification d'une concentration au baccalauréat en économique
8. Modification des exigences d'admission dans les maîtrises en relations industrielles (TFI, SCPR) et création d'un microprogramme en études nordiques
9. Nomination de direction de programmes
10. Nomination à un comité de programme
11. Divers

Adoptée à l'unanimité

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2017**

Il est proposé par Thierry Giasson et appuyé par Natacha Gagné :

« Que le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2018 soit adopté. »

Adopté à l'unanimité

3. **INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

Informations du doyen :

- **Le dernier budget du gouvernement du Québec** annonce un réinvestissement en éducation. Même si un montant particulier a été identifié, on ignore les retombées dans les universités. Malgré le peu de changement attendu, il est souhaité que la réforme des codes Clarder simplifiera la redistribution des enveloppes budgétaires, éliminera les iniquités et avantagera les sciences humaines et sociales.
- Bien que **le budget de l'Université Laval** s'avère équilibré, il présente néanmoins un déficit structurel (les revenus générés sont inférieurs aux dépenses).
- La Direction de la Faculté des sciences sociales a **rencontré les associations étudiantes** dans le but de collaborer plus étroitement avec elles et mieux comprendre leurs préoccupations. Quelques enjeux ont été identifiés, comme l'intégration des étudiants internationaux, ou la question de la vie facultaire en général. Une activité de la rentrée est envisagée à la fin septembre pour l'ensemble de la communauté. Les échanges avec les étudiants se poursuivent.
- **La planification stratégique de l'Université Laval** a été publiée. Par des rencontres sous le thème « **Chantiers d'avenir** », l'Université souhaite innover en matière de formation et de recherche, utiliser la formation sur mesure, mettre à profit les expertises dont dispose le campus et développer des partenariats. Afin de mieux comprendre le concept de ces rencontres interdisciplinaires, le doyen invite les membres à visiter la page Web [Chantier d'avenir](#) et lui faire part de leurs commentaires et de leurs idées.

Informations de la vice-doyenne à la recherche :

- Résultats des demandes de subvention dans le cadre du **programme Savoir CRSH** : 13 demandes de subventions ont été soumises et 7 acceptées. Une en sociologie, une en psychologie, 3 en anthropologie et 2 en science politique.
- Résultats des demandes du **programme Connexion CRSH** : sur 4 projets soumis, un projet en science politique et un autre en anthropologie ont été acceptés.
- Sous le thème de la conduite responsable en recherche, l'**École printanière annuelle** se déroulera les 1^{er} et 2 mai 2018 au Domaine Maizerets de Québec. La vice-doyenne invite les professeurs, les administrateurs et les étudiants à y participer. La programmation se retrouve sur le site du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation.

Informations du directeur exécutif :

- Point sur les rénovations du pavillon de Koninck : un courriel sera envoyé à l'ensemble de la Faculté concernant deux nouvelles salles de réunion d'équipe situées en face des auditoriums. Il sera possible de les réserver via le module de réservation des locaux.

4. **QUESTIONS DES MEMBRES : AUCUNE QUESTION**

5. COMPOSITION DU CONSEIL FACULTAIRE

La révision du fonctionnement du conseil facultaire est amorcée. Trois modifications sont souhaitées :

- Rendre le nombre d'associations représentées au conseil conforme aux statuts;
- Prolonger à deux ans le mandat des représentants des chargés de cours; Nommer un représentant à la recherche.

La vice-doyenne fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Nick Bernard, appuyée par Marielle Papin, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-04-16) CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL FACULTAIRE

CONSIDÉRANT qu'il existe huit baccalauréats rattachés à un département ou une école depuis l'ouverture du baccalauréat en criminologie, portant à huit le nombre d'associations représentant les étudiants de 1^{er} cycle d'un programme rattaché à un département ou une école à la Faculté;

CONSIDÉRANT la pratique actuelle au conseil de la Faculté des sciences sociales voulant que les deux chargés ou chargées de cours siègent durant deux années;

CONSIDÉRANT que le baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales n'est pas rattaché à un département ou une école de la Faculté et que l'association qui représente ces étudiants siège au conseil de la Faculté dans la catégorie « étudiant non rattaché à une unité de la FSS »;

CONSIDÉRANT notre volonté d'accorder un espace plus important à la recherche au conseil facultaire et d'accroître le maillage recherche et études au sein de la faculté;

Il est proposé :

« Que la composition du conseil de la Faculté des sciences sociales soit modifiée pour refléter la pratique en cours soit :

- Étudiants 1^{er} cycle : huit étudiants ou étudiantes, un ou une par baccalauréat rattaché à un département ou une école, élus pour un an par l'assemblée des étudiants concernée;
- Chargés de cours : deux chargés ou chargées de cours, sous contrat pour l'un des trimestres de l'année en cours, élus pour deux ans par une assemblée formée des chargés et chargées de cours de la Faculté;

- Étudiant non rattaché à une unité de la Faculté: un étudiant ou étudiante de premier cycle du baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales, non rattaché à un département ou école au sens de l'article 18 des statuts, élu pour un an par l'assemblée des étudiants concernée. »

« Que la composition du conseil de la Faculté des sciences sociales soit modifiée pour ajouter un représentant ou une représentante du secteur de la recherche, nommé pour un an par la Table de la recherche de la Faculté. »

Une discussion s'en suit à propos du statut que devrait avoir le représentant de la recherche au conseil facultaire. La personne devra obligatoirement siéger à la Table de la recherche constituée essentiellement de professeurs. Un avis sera lancé à l'automne aux membres de la Table pour trouver quelqu'un intéressé par ce mandat.

Adopté à l'unanimité

6. RECONNAISSANCE FACULTAIRE D'UN NOUVEAU REGROUPEMENT DE CHERCHEURS : PÔLE UNIVERSITÉ LAVAL DU CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE

La vice-doyenne fait la description de ce nouveau pôle (en 5 axes) puis fait la lecture de la proposition.

Sur une proposition de Marie-Hélène Gagné, appuyée par Natacha Gagné, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante incluant la modification demandée :

RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-04-17) CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DU PÔLE ULAVAL DU CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉ (CICC)

CONSIDÉRANT la volonté de la Faculté des sciences sociales de soutenir les regroupements dans un effort de structuration de la recherche dans les domaines d'expertise de ses chercheurs;

CONSIDÉRANT l'adoption récente (19 février 2018) de la mise à jour de la Politique facultaire de reconnaissance des regroupements de chercheurs;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de chercheurs de la Faculté des sciences sociales fait partie du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal, centre financé dans le cadre des Regroupements stratégiques du FRQ-SC;

CONSIDÉRANT que le groupe de chercheurs de la Faculté des sciences sociales a été invité par la direction du CICC à officialiser sa reconnaissance

facultaire en tant que Pôle-ULAVAL afin que l'Université Laval puisse devenir partenaire du regroupement stratégique;

CONSIDÉRANT que le regroupement de chercheurs a déposé une demande de reconnaissance qui a été évaluée positivement par un comité formé de trois professeurs de la Faculté des sciences sociales;

Il est proposé :

« Que le Pôle-ULAVAL du Centre international de criminologie comparée soit reconnu en tant que regroupement facultaire. Cette reconnaissance est d'une durée de cinq ans. »

Adopté à l'unanimité

7. MODIFICATION D'UNE CONCENTRATION AU BACCALAURÉAT EN ÉCONOMIQUE

Il est proposé par le comité de programme de 1^{er} cycle du département d'économique de modifier le titre de la concentration Analyse de données et programmation ainsi que sa structure. Le nouveau nom fera référence à DATA SCIENCE, terme employé communément pour désigner la science des données. Les modifications à la structure, quant à elle, offriront davantage de flexibilité dans les choix de cours.

La vice-doyenne fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Guy Lacroix, appuyée par Sammy Gallienne, les membres du conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-04-18) CONCERNANT LA MODIFICATION D'UNE CONCENTRATION AU BACCALAURÉAT EN ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT l'importance de former les étudiants en économie à la programmation et l'analyse de données;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer et de mieux structurer le cheminement des étudiants, afin notamment de favoriser leur rétention;

CONSIDÉRANT les expertises développées au Département d'économique;

CONSIDÉRANT que la réorganisation de la concentration permet d'offrir les cours sur une base régulière et peut avoir un effet bénéfique en termes de visibilité du programme, de recrutement d'étudiants et d'insertion professionnelle;

Il est proposé :

« De modifier le titre de la concentration Analyse de données et programmation pour **Science des données économiques**, et de modifier sa structure en [annexe](#). »

Adopté à l'unanimité

8. **A) MODIFICATION DES EXIGENCES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISES EN RELATIONS INDUSTRIELLES**

Selon le règlement des études (article 96), la description des programmes de maîtrises en relations industrielles doit préciser que des exigences de langue doivent constituer une condition d'admission.

La vice-doyenne fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Jimena Aragon, appuyée par Sylvie Poirier, les membres du Conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-04-19) MODIFICATION DES EXIGENCES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISES EN RELATIONS INDUSTRIELLES

CONSIDÉRANT l'importance de sélectionner des candidats de qualité à l'admission dans les programmes de maîtrise;

CONSIDÉRANT que les documents actuellement exigés lors d'une demande d'admission dans les programmes ne permettent pas d'établir de façon précise le niveau réel d'un étudiant hors Québec en français;

CONSIDÉRANT que la poursuite d'études ou d'activités scientifiques de deuxième cycle impose un niveau minimum de compréhension du français;

CONSIDÉRANT que les programmes exigent un bon niveau de français pour être suivis adéquatement, et qu'actuellement, aucun niveau précis n'est exigé de la part des étudiants entrants dans les programmes;

CONSIDÉRANT que les informations obtenues par l'ajout de critères linguistiques permettent, le cas échéant, d'imposer une mise à niveau à l'étudiant admis dans un programme;

Il est proposé :

« Qu'à partir de l'automne 2019, on modifie les exigences d'admission des programmes de maîtrise professionnelle et de recherche en relations industrielles comme suit :

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone et dont la langue maternelle est autre que le français doit avoir obtenu un résultat de 700/990, au test de français international (TFI). Ce test doit avoir été réalisé depuis moins de 3 ans et le candidat doit fournir, avec la demande d'admission, un document officiel attestant le résultat.

Dans la mesure où à son arrivée à Québec, l'étudiant n'a pu présenter ce document officiel concernant ce test, la direction de programme se réserve le droit de soumettre le candidat à un test de classement relativement à sa connaissance du français et de lui imposer, au besoin, un ou des cours de perfectionnement non contributifs à son programme. »

Adopté à l'unanimité

8. B) MODIFICATION DES EXIGENCES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISES EN RELATIONS INDUSTRIELLES

La description des exigences de scolarité préparatoire passera de 9 à 12 crédits afin d'être conforme à la pratique actuelle.

La vice-doyenne fait la lecture de la proposition. Sur une proposition de Marielle Papin, appuyée par Jimena Aragon, les membres du Conseil facultaire conviennent de la résolution suivante :

RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-04-20) MODIFICATION DES EXIGENCES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISES EN RELATIONS INDUSTRIELLES (SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE-SCPR)

CONSIDÉRANT la diversité du recrutement des maîtrises en relations industrielles (70% des nouveaux admis sont titulaires d'un baccalauréat dans un autre domaine que les relations industrielles);

CONSIDÉRANT l'importance d'une mise à niveau disciplinaire couvrant les domaines principaux en relations industrielles (Fondements en relations industrielles, Politiques publiques de l'emploi, Gestion des ressources humaines et Santé et sécurité au travail et ergonomie);

CONSIDÉRANT que cette mise à niveau peut être faite dans le cadre d'une scolarité préparatoire de 12 crédits;

Il est proposé :

« De modifier la description officielle des programmes de maîtrises en relations industrielles comme suit :

« Le candidat venant d'une autre discipline que relations industrielles doit, au cours de sa première session d'études, réussir une scolarité préparatoire composée d'un maximum de 12 crédits parmi la liste suivante : [RLT-6901](#), [RLT-6902](#), [RLT-6903](#) et [RLT-6904](#) (ou leurs équivalents). Tous les cours de cette scolarité sont non contributoires au programme et doivent être réussis avec une moyenne globale égale ou supérieure à B+. Si ces conditions ne sont pas respectées, le candidat n'est pas autorisé à poursuivre ses études au programme de maîtrise en relations industrielles. »

Il est proposé :

« Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019. »

9. **NOMINATION DE DIRECTION DE PROGRAMME**

2^e et 3^e cycle

Sociologie

Il est proposé par Dominique Morin et appuyé par Samuel Beaudoin :

« Que le mandat d'Olivier Clain soit prolongé jusqu'au 31 août 2019. »

Adopté à l'unanimité

10. **NOMINATION À UN COMITÉ DE PROGRAMME**

1^{er} cycle

Anthropologie

Il est proposé par Natacha Gagné et appuyé par Sylvie Poirier :

« Que la professeure Manon Boulianne soit nommée au comité des programmes au 1^{er} cycle en anthropologie en remplacement de Jean Michaud du 1^{er} janvier au 31 mai 2018. »

Adopté à l'unanimité

11. DIVERS

Aucun point divers n'est discuté lors de cette séance

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 18.

ANNEXE 1

RÉSOLUTION (CF-FSS-2018-04-18) CONCERNANT LA MODIFICATION D'UNE CONCENTRATION AU BACCALAURÉAT EN ÉCONOMIQUE :

Ancienne version			Nouvelle version		
Analyse de données et programmation			Science des données économiques		
Règle 1. 6 crédits parmi :			Règle 1. 15 à 18 crédits parmi :		
ECN-2080	Introduction à la programmation scientifique pour économiste	3	ECN-2080	Introduction à la programmation scientifique pour économiste	3
ECN-3160	Économétrie appliquée	3	ECN-3160	Économétrie appliquée	3
GPL-3008	Gestion et analyse de base de données en sciences sociales	3	GIF-1001	Ordinateurs : structure et application (PR : IFT-1004)	3
Règle 2. 9 crédits parmi :			GIF-1003	Programmation avancée en C++ (PR : IFT-1004)	3
GIF-1001	Ordinateurs : structure et application (PR : IFT-1004)	3	GLO-1901	Introduction à la programmation en Python	3
GIF-1003	Programmation avancée en C++ (PR : IFT-1004)	3	GMT-1005	Fondements des systèmes d'information géographique	3
GLO-1901	Introduction à la programmation en Python	3	GPL-3008	Gestion et analyse de base de données en sciences sociales	3
IFT-1004	Introduction à la programmation	3	IFT-1004	Introduction à la programmation	3
IFT-2004	Modèles et langage des bases de données (PR : IFT-1004)	3	IFT-2004	Modèles et langage des bases de données (PR : IFT-1004)	3
MAT-1200	Introduction à l'algèbre linéaire	3	MAT-1200	Introduction à l'algèbre linéaire	3
SIO-1000	Système et technologie de l'information	3	SIO-1000	Système et technologie de l'information	3
Règle 3. 12 crédits parmi :			Règle 2. 6 à 9 crédits parmi :		
ECN-1020	Développement économique du Canada	3	ECN-1020	Développement économique du Canada	3
ECN-1100	Économie de la santé	3	ECN-1040	Mesure des grandeurs économiques	3
ECN-1110	Problèmes économiques du tiers-monde	3	ECN-1100	Économie de la santé	3
ECN-1120	Économie du Québec	3	ECN-1110	Problèmes économiques du tiers-monde	3
ECN-1130	Relations économiques Canada-États-Unis	3	ECN-1120	Économie du Québec	3
ECN-1140	Énergie et problèmes économiques internationaux	3	ECN-1130	Relations économiques Canada-États-Unis	3
ECN-1150	Économie de l'environnement	3	ECN-1140	Énergie et problèmes économiques internationaux	3
ECN-1160	Criminalité et économie	3	ECN-1150	Économie de l'environnement	3
Règle 4. 9 crédits parmi :			ECN-1160	Criminalité et économie	3
ECN-2100	Économie de la réglementation	3	Règle 3. 9 à 15 crédits parmi :		
ECN-2120	Analyse de projets	3	ECN-2100	Économie de la réglementation	3
ECN-2131	Synthèse et communication économique	3	ECN-2120	Analyse de projets	3
ECN-2500	Stage	3	ECN-2131	Synthèse et communication économique	3
ECN-3100	Analyse économique du marché du travail	3	ECN-2500	Stage	3
ECN-3110	Organisation industrielle	3	ECN-2510	Expérience supervisée	3
ECN-3120	Croissance et fluctuations	3	ECN-2740	Lectures dirigées I	3
ECN-3130	Économie de l'information et des contrats	3	ECN-3100	Analyse économique du marché du travail	3
			ECN-3110	Organisation industrielle	3

ECN-3140	Économie expérimentale	3	ECN-3120	Croissance et fluctuations	3
ECN-3150	Économie des ressources naturelles	3	ECN-3130	Économie de l'information et des contrats	3
ECN-3170	Microéconomie avancée	3	ECN-3140	Économie expérimentale	3
ECN-4100	Économétrie	3	ECN-3150	Économie des ressources naturelles	3
GPL-3008	Gestion et analyse de base de données en sciences sociales	3	ECN-3170	Microéconomie avancée	3
GPL-3611	Stage dans la fonction publique	3	ECN-4100	Économétrie	3
<p>Règle 5. 3 crédits Pour diplômé, l'étudiant doit atteindre le niveau Advanced English I (TOEIC : 750 ou VEPT : 58). L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues doit choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou un cours d'une autre langue moderne.</p> <p>Règle 6. 3 crédits parmi :</p>			<p>Règle 4. 3 crédits parmi : Pour diplômé, l'étudiant doit atteindre le niveau Advanced English I (TOEIC : 750 ou VEPT : 58). L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues doit choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou un cours d'une autre langue moderne.</p> <p>Règle 5. 6 crédits parmi :</p>		
FRN-1113	Principes de rédaction	3	FRN-1113	Principes de rédaction	3
GPL-2004	Politique économique du Canada et du Québec	3	GPL-2004	Politique économique du Canada et du Québec	3
<p>Les cours portant les sigles ACT, AGC, ANT, COM, CTB, DRT, DDU, GSF, HST, IFT, JOU, MNG, MAT, PHI, POL, SOC, STT, et les cours de langue seconde (à l'exception des cours inférieurs à ANL-2020). Tout autre choix de cours doit être approuvé par le directeur du programme. L'étudiant admis au profil en développement durable doit choisir les cours qui y sont prévus.</p>			<p>Les cours portant les sigles ACT, AGC, ANT, COM, CTB, DRT, DDU, GSF, HST, IFT, JOU, MNG, MAT, PHI, POL, SOC, STT, et les cours de langue seconde (à l'exception des cours inférieurs à ANL-2020). Tout autre choix de cours doit être approuvé par le directeur du programme. L'étudiant admis au profil en développement durable doit choisir les cours qui y sont prévus.</p>		